

Les syndicats se tournent vers la Cour constitutionnelle suite à un décret gouvernemental qui sabote le projet de grève des enseignants.

Les deux syndicats des enseignants hongrois ont déposé une plainte auprès de la Cour constitutionnelle contre un décret gouvernemental qui entrave leur droit de grève.

La plainte, déposée par l'avocat András Schiffer, ancien dirigeant du parti vert-agrarien LMP, demande une déclaration d'inconstitutionnalité et l'annulation du décret gouvernemental du 11 février.

Selon les syndicats, le décret qui impose un service minimum selon démesuré et s'apparentant à l'exécution ininterrompue d'une tâche publique a pour effet de rendre toute grève « sans effet ».

[En Hongrie, des enseignants privés de droit de grève entrent en désobéissance civile](#)